



## Mon eau et mon électricité dans le local commun

Par **olivier29300**, le **02/04/2013 à 18:52**

bonjour,rnrnje suis locataire d'un appartement depuis bientôt un an, et j'ai découvert au début d'année qu'il y avait un local a vélo commun qui ne m'avais pas été montré lors de l'état des lieu, et il se trouve que après un problème de plomberie, causé par mon voisin, j'ai découvert mon eau passe par se local, il y a un robinet, ainsi que l'électricité, une ampoule qui éclaire le local ainsi qu'une prise, est payé a met frais.donc je paye l'eau et l'électricité pour les autre locataire qui peuvent se servient librement puisque le local n'est pas verrouillé.rnrnj'ai prévenu mon agence immobilière,depuis début janvier, qui on prévenu le proprio mais toujours rien n'a été fait.rnrnque puis je faire merci.

Par **amajuris**, le **02/04/2013 à 20:24**

bjr,rnfaites une lettre de mise en demeure par l'rar à votre bailleur avec copie à l'agence.rnvous demandez à ce que l'eau et l'électricité du local ne soit plus alimenté par vos contrats individuels.rnà votre place j'essaierais de voir si il n'existe de pas d'organe de coupure d'eau chez vous et voir quel est le fusible qui alimente le local.rncdt

Par **olivier29300**, le **02/04/2013 à 22:48**

merci